



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Délivrance des autorisations de travail aux personnes étrangères, changement de statut et admission exceptionnelle au séjour au titre du travail

1 jour

FORMATEUR·RICES :

Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Morgane PARET, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les conditions à remplir et la procédure à suivre pour la délivrance des autorisations de travail à certaines catégories de personnes étrangères résidant en France : mineur·es, demandeur·euses d'asile, étranger·ères titulaires d'un titre de séjour n'autorisant pas à exercer une activité professionnelle salariée (« visiteur·euse », « commerçant·e »), ou étranger·ères devant changer de statut (étudiant·es ; titulaires d'une carte mention vie privée et familiales), travailleur·euses étranger·ères en situation irrégulière.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des catégories de personnes étrangères concernées par la délivrance d'une autorisation de travail
- Présentation de la procédure et des conditions à remplir pour la délivrance et le renouvellement d'une autorisation de travail.
- Le changement de statut (d'un titre de séjour venant à expiration vers une carte de séjour portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire »)
- L'autorisation de travail sur les récépissés de demande d'une première carte de séjour ou de renouvellement d'une carte de séjour. Quels recours en cas de rupture de droits ?
- L'admission exceptionnelle au séjour par le travail (travailleur·euses étranger·ères en situation irrégulière, mineur·es isolé·es confiés à l'ASE entre 16 et 18 ans).



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

- ❖ Pré-requis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :
 - Ateliers de base : aucune exigence ;
 - Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ;
 - Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau : atelier de base

- ❖ Pré-requis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :
 - pour tous les ateliers : minimum niveau A1
 - pour certains ateliers (exigence signalée dans la fiche de présentation) : niveau B1 pré-requis

Les pré-requis linguistiques de la présente formation sont fixés au niveau : A1

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assurés par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr